



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

**AFFAIRE N° 06-20241031**

**AUTORISATION DU CONSEIL AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA  
MODIFICATION N° 1 AU MARCHÉ M22.038 « ADDUCTIONS LEVENEUR -  
CANALISATIONS »**

L'an deux L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à neuf heures et vingt-vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 25 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 14

Absents : 03

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 14-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de la question diverse n° 01-20241031 à l'affaire n° 01-20241031), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEJOYEUX Marie Andrée, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031).

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon -**

PICARDO Bernard représenté par Jean-Pierre THERINCOURT, ROBERT Evelyne représentée par DOMITILE Noëline, GENCE Jack représenté par GONTHIER Charles Emile, PAYET-TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 02-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), BLARD Régine représentée par FONTAINE Véronique (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 15-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHING Stéphanie représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Blanche Reine JAVELLE.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



## AFFAIRE N° 06-20241031

### **AUTORISATION DU CONSEIL AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA MODIFICATION N° 1 AU MARCHÉ M22.038 « ADDUCTIONS LEVENEUR - CANALISATIONS »**

Le Président informe qu'en décembre 2022 la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet des travaux de pose des conduites d'adduction relatif à l'usine de potabilisation de Leveneur sur la Commune du Tampon.

Le marché a été attribué à la société RAZEL BEC REUNION et notifié en juin 2023.

A ce jour aucun avenant n'a été conclu.

Des travaux supplémentaires/modificatifs, pour lesquels le marché n'avait pas prévu de prix, se sont avérés nécessaires et indispensables en cours de marché.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 14 du CCAG Travaux, des prix nouveaux provisoires ont été notifiés à l'entreprise par le biais d'ordres de service.

Ces modifications doivent être formalisées par un avenant.

#### **1) Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- la création de prix nouveaux (OS n° 3, OS n° 4, OS n° 5, OS n° 7 et OS n° 8) pour lesquels s'appliqueront les modalités de règlement des comptes du marché,
- l'ajustement des quantités prévisionnelles du marché selon les quantités réellement exécutées, tenant compte des travaux supplémentaires requis et des aléas de chantier,
- la prolongation de délai jusqu'au 6 septembre 2024 pour la réalisation de tous les travaux.

Les autres conditions d'exécution du marché restent identiques.

#### **Synthèse**

L'avenant n° 1 induit donc les impacts financiers suivants sur le marché :

<b>Ajustement des quantités du marché (montant global)</b>	-183 044,96 €
<b>Réalisation de travaux supplémentaires</b>	
Ajustement des équipements à mettre en place	64 302,00 €
Réfection toute largeur sur le chemin de ND de la Salette	32 425,77 €
Non réutilisation des déblais sous voirie communale	175 471.59 €
<b>Aléas de chantier</b>	
Cavité ND de la Salette	140 297,66 €
Modification des fondations RG/RD passerelle Bras de Pontho	84 908,00 €

Aléas sur les chambres d'équipement	57 475,00 €
Terrain rocheux	- 18 817,47 €
<b>TOTAL € (HT)</b>	<b>355 743,59 €</b>

### Prolongation du délai contractuel

Le présent avenant n° 1 contractualise le délai supplémentaire notifié par OS comme suit :

N° OS	Motif	Délai supplémentaire accordé
5	Travaux induits par la cavité chemin ND de la Salette	25 jours ouvrés
6	Période de congés du BTP	20 jours ouvrés
7	Modifications des fondations RG/RD passerelle Bras de Pontho	10 jours ouvrés
8	Modifications des équipements et des chambres de vannes (y compris fabrication des éléments béton)	32 jours ouvrés

## 2) Impact financier de l'avenant sur le marché

- Montant du présent avenant n° 1 :
  - Taux de la TVA : 8.5 %
  - Montant HT : 355 743,59 € HT
  - Montant TTC : 385 981,79 € TTC
  
- Nouveau montant du marché public :
  - Taux de la TVA : 8.5 %
  - Montant HT : 4 153 737.21 € HT
  - Montant TTC : 4 506 804.87 € TTC
  - % d'écart par rapport au montant initial du marché : 9,37 %

La date de fin prévisionnelle du marché (hors GPA) est par conséquent décalée au 6 septembre 2024.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des collectivités Territoriales, l'avis de la Commission ad hoc a été requis avant la signature de la présente modification.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification n° 1 au marché M22.038 « Adduction Leveur – Canalisations »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.



## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),**

- **approuve la modification n° 1 au marché M22.038 « Adduction Leveneur – Canalisations »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 02**

**Contre : 00**

**Pour : 43**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**



**Jacquet HOARAU**



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 07/11/2024